

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN

OBJET : Projet de construction d'un nouveau groupe scolaire et aménagement des espaces publics et d'un parking au sein de l'îlot de l'ancien hôpital – Création d'une autorisation de programme

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 27 mai 2010, le Conseil Municipal a décidé de lancer un projet de construction d'un nouveau groupe scolaire sur le site de l'ancien hôpital dont les capacités d'accueil permettront de répondre aux besoins du quartier du centre ville, dont l'attractivité sera ainsi renforcée.

Un cabinet de programmation a été missionné et une procédure de concours restreint de maîtrise d'oeuvre a été lancée.

Le programme a ensuite évolué, intégrant l'aménagement des espaces publics de l'îlot et de ses abords et la construction d'un parking sous dalle, pour un coût global d'opération de 10 456 000 euros dont 173 500 euros ont été payés hors AP/CP au budget 2011.

Le projet de construction a été voté par le Conseil Municipal le 20/01/2011, et le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué.

Il est désormais proposé au Conseil Municipal de créer une autorisation de programme à hauteur du montant total de l'opération, les crédits de paiement devant être inscrits sur trois exercices budgétaires, soit 2011, 2012 et 2013 ; étant entendu que cette autorisation de programme est susceptible d'être réévaluée au cours de l'opération en fonction des différents postes de dépenses restant à affiner à la hausse comme à la baisse.

*** * * * ***

VU l'article L.2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux autorisations de programme et crédits de paiement,

VU la délibération n° 24 du conseil municipal du 27 mai 2010 relative au projet de construction d'un nouveau groupe scolaire en centre ville,

CONSIDERANT l'opportunité de créer une autorisation de programme destinée à financer les différentes dépenses de cette opération sur plusieurs exercices,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- de créer une autorisation de programme d'un montant de 10 282 500 € TTC intégrant le coût des travaux ainsi que ceux des études, honoraires et divers pour financer la construction du nouveau groupe scolaire, l'aménagement des espaces publics de l'îlot de l'ancien hôpital et la création d'un parking sous dalle.

Les crédits de paiement (montant TTC) seront inscrits au budget de la ville selon le calendrier prévu ci-après.

Les dépenses et les recettes seront imputées à l'opération OP 108, à la sous-fonction 213.18, au service gestionnaire 4000 et aux articles budgétaires concernés.

IMPUTATIONS		TOTAL	2011	2012	2013
Dépenses	Travaux	9 046 000 €	222 500 €	3 740 000 €	5 083 500 €
 (7 049 000 € HT, évolutions de prix et taux de tolérance 514 000 € HT) Etudes, honoraires et divers	1 236 500 €	617 500 €	310 000 €	309 000 €
	TOTAL T.T.C	10 282 500 €	840 000 €	4 050 000 €	5 392 500,00 €
Recettes	Subvention départementale d'équipement * Conseil Général	650 000 € 9 632 500 €	50 000 € 790 000 €	300 000 € 3 750 000 €	300 000 € 5 092 500 €
 * Autofinancement ou emprunt.....				
	TOTAL T.T.C.....	10 282 500,00 €	840 000 €	4 050 000 €	5 392 500,00 €

Pour : 34 (30 + 4 pouvoirs)
Contre : 0
Abstention : 1
M. LEVEQUE

Certifiée exécutoire
 Par le maire de la commune de Châtellerault
 Transmis à la sous-préfecture, le 15-04-11 N°2598
 Publié au siège de la Mairie, le 19-04-11

Pour ampliation,
 Pour le maire et par délégation,
 La responsable du service juridique
 Emmanuelle ADAM